

# PORTRAIT



CONSEIL DU SAINT-LAURENT  
TCR SUD DE L'ESTUAIRE MOYEN

## MISE EN CONTEXTE :

Cette fiche a été produite dans le cadre du processus d'élaboration du Plan de gestion intégrée régional (PGIR) touchant le territoire de la Table de Concertation Régionale (TCR) du Sud de l'estuaire moyen. Elle fait partie du portrait du territoire.

Pour en apprendre davantage sur l'ensemble de la démarche, visitez notre site internet : [tcrsudestuairemoyen.org](http://tcrsudestuairemoyen.org). Un résumé est également disponible en introduction de la [version conviviale du Plan d'action 2018-2023](#) (pages 6 à 11).

## REMERCIEMENTS :

L'équipe de coordination du Conseil du Saint-Laurent tient à remercier tous les membres, partenaires et collaborateurs de la Table de concertation du Sud de l'estuaire moyen qui ont participé à l'élaboration et à la vérification des fiches du portrait du territoire.

## CITATION RECOMMANDÉE :

Conseil du Saint-Laurent. (Année). Titre de la fiche. Fiche du portrait | Plan de Gestion Intégrée Régional du Conseil du Saint-Laurent.



## Le bar rayé, un aperçu de la situation



Figure 1. Bar rayé

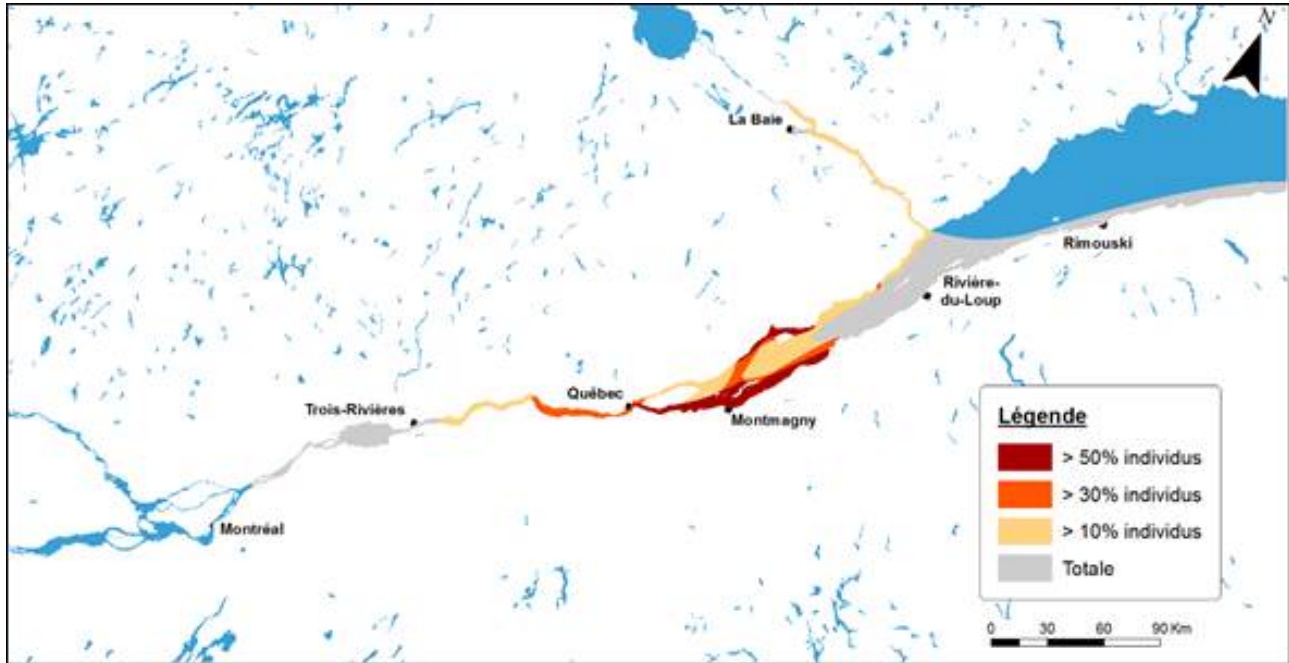
<b>Nom commun</b>	Bar Rayé (population du fleuve Saint-Laurent)
<b>Nom scientifique</b>	<i>Morone saxatilis</i>
<b>Statut selon la LEP</b> (gouv. du Québec)	Disparu du pays
<b>Statut selon COSEPAC</b> (gouv. du Canada)	En voie de disparition (novembre 2012)

Le bar rayé (figure 1) est une espèce anadrome qui fraie en eau douce et dont les stades juvéniles ou adultes fréquentent les habitats côtiers et estuariens. On retrouve cinq populations distinctes de bar rayé au Canada. Celle du Saint-Laurent occupe les tronçons fluvial et estuarien. À la fin des années 1960, un effondrement des stocks a conduit à la disparition de cette population. Les causes avancées pour expliquer ce déclin majeur sont la surpêche, les pertes d'habitats, le braconnage et les activités de dragage (MPO, 2011; COSEPAC, 2012).

Un important programme de réintroduction a été mis sur pied en 2002. Entre 2002 et 2015, c'est

environ 20 000 bars rayés et 35 millions de larves qui ont été ensemencés entre Saint-Pierre-les-Becquets et Rivière-Ouelle afin de favoriser le rétablissement de la population (Anne-Marie Pelletier (MFFP), comm. pers.). Un réseau de suivi établi en 2004 permet de documenter l'évolution de la population réintroduite. Les premiers résultats semblent prometteurs quant au rétablissement potentiel de la population. L'ensemble de l'aire originale de répartition du bar rayé, et même davantage, est aujourd'hui utilisé par cette nouvelle population. En fait, on note des observations aussi étendues que de Montréal jusqu'à Matane, sur la rive sud, et Baie-Comeau, sur la rive nord, en passant par le Saguenay. En 2008, les données ont permis de confirmer que la population réintroduite se reproduisait naturellement dans le fleuve. Une première frayère a été découverte dans l'embouchure de la rivière du Sud à Montmagny en 2011, une seconde à la Baie de Beauport en 2016 et la rivière Ouelle demeure un site particulièrement important pour les bars rayés femelles en période pré et post ponte. D'autres éléments, comme la croissance en longueur supérieure à celle de la population disparue ou les ressources abondantes et diversifiées pour assurer la croissance de la population réintroduite (la capacité limite de l'habitat n'est pas atteinte), permettent de croire à un succès éventuel du

rétablissement de l'espèce (Pelletier et al., 2011; Robitaille et al., 2011; COSEPAC, 2012). Suite à une réévaluation du statut du bar rayé en 2012, par le COSEPAC, la population du bar rayé du Saint-Laurent est passée d'espèce disparue du pays à espèce en voie de disparition (COSEPAC, 2012).



**Figure 2.** Aire de répartition du bar rayé *sp.* (Source : adapté de MFFP).

Malgré ces résultats encourageants, plusieurs menaces persistent toujours. La perte ou la dégradation des habitats, notamment des milieux côtiers qui sont essentiels à l'espèce, la présence d'obstacles à la migration, la contamination, les espèces exotiques envahissantes sont autant de facteurs qui pourraient nuire à la survie et au rétablissement de l'espèce (MPO, 2011; Pelletier et al., 2011; COSEPAC, 2012). Certaines lacunes dans les connaissances quant à cette espèce persistent toujours. La poursuite des travaux de recherche effectués sur le bar rayé permettra, entre autres, de désigner son habitat essentiel. Déjà, avec les données récoltées, la zone côtière dans l'anse Sainte-Anne à La Pocatière a été désignée comme habitat essentiel du bar rayé entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 octobre, en raison d'une concentration de juvéniles pendant cette période (Robitaille et al., 2011).

## Références

COSEPAC. 2012. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le bar rayé (*Morone saxatilis*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xx + 86 p. (En ligne : [www.registrelep-sararegistry.gc.ca/default\\_f.cfm](http://www.registrelep-sararegistry.gc.ca/default_f.cfm)).

MPO. 2011. Évaluation de la qualité de l'habitat et de son utilisation par la population de bar rayé de l'estuaire du Saint-Laurent, Québec. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2010/069.

Pelletier, A-M., G. Bourget, M. Legault et G. Verreault. 2011, Réintroduction du bar rayé (*Morone saxatilis*) dans le fleuve Saint-Laurent: bilan du rétablissement de l'espèce. *Le naturaliste canadien*, vol. 135 (1) : 79-85.

Robitaille, J., M. Bérubé, A. Gosselin, M. Baril, J. Beauchamp, J. Boucher, S. Dionne, M. Legault, Y. Mailhot, B. Ouellet, P. Sirois, S. Tremblay, G. Trencia, G. Verreault et D. Villeneuve. 2011. Programme de rétablissement du bar rayé (*Morone saxatilis*), population de l'estuaire du Saint-Laurent, Canada. Série des programmes de rétablissement publiés en vertu de la Loi sur les espèces en péril. Ottawa : Pêches et Océans Canada. xi + 52 p.